ALERTE! DGH, réformes du lycée et du bac, ParcourSup

Le rapport de la commission Mathiot puis les arbitrages de Blanquer sont attendus, le SNES choisit d'informer la profession avant qu'il ne soit trop tard car ce projet du bac et du lycée qui s'annonce **est une rupture avec des années de démocratisation des savoirs et les jeunes des milieux populaires seront touchés en priorité.** La maîtrise des budgets des premiers cycles universitaires et les suppressions d'emplois dans le second degré (-25 000 postes d'ici 2022) sont le vrai moteur des réformes. Pour la rentrée 2018, les DGH en baisse en lycée sont les premiers signaux.

Que contient le projet de réforme du lycée ?

- Fonctionnement en semestres (dès la seconde à la rentrée 2018) et la fin des séries L, ES, S, STMG et STI2D (quelques séries technologiques spécifiques seraient maintenues) remplacées par un système « majeures/mineures ».
- En Seconde : tronc commun et début des deux disciplines majeures au 2eme semestre .
- En **Première**: 25h semaine = tronc commun 15h + 2 disciplines majeures (2x3h) + 2 disciplines mineures.
- En **Terminale**: 25 h semaine = tronc commun 10h + 2 disciplines majeures (2x6h) + 2 disciplines mineures.
- Le tronc commun du cycle terminal : EPS + HG + LV + Maths + Français en Première ou Philo en Terminale.
- Les **duos de majeures** (qui seraient aussi duos de mineures) sont préalablement appareillés : *maths/phys-chimie, maths/SVT, maths/informatique, maths/SES, phys-chimie/sciences de l'ingénieur, lettres/LVE, lettres/arts, SES/histgéo, lettres/philo.* D'autres duos définis localement et d'autres colorés STMG ou STI2D seraient possibles.
- L'AP type « coaching » viendrait en plus (HSA?) exclusivement sur le parcours lycéen (2h semaine en seconde) et l'orientation (3h semaine pour le cycle terminal), donc l'AP est définitivement déconnecté des disciplines.

Que contient le projet de réforme du bac ?

- En **Première**: Seule l'EAF (écrit et oral) serait maintenue avec une épreuve unique. Les TPE seraient supprimés.
- En **Terminale**: 2 écrits nationaux pour le duo de majeures en fin de semestre 1 (mars /avril) avec une prise en compte dans ParcourSup + 1 écrit de philo en juin (sujet unique à tous les élèves) + 30 minutes d'oral individuel interdisciplinaire sur les 2 majeures (aucune heure dédiée à la préparation; jury = 2 profs et une personnalité extérieure). Les autres disciplines (mineures et tronc commun) seraient en contrôle continu *a priori* cadré nationalement (dates de ces évaluations?). L'examen des livrets remplacerait l'épreuve de rattrapage.
- Le poids des épreuves serait de 60% pour les épreuves terminales et 40% pour les épreuves en controle continu.

Quelles conséquences?

- La sélection à l'entrée de l'université serait, de fait, préparée par le choix des 2 majeures, choisies en milieu de seconde. Aux élèves de faire au plus vite les bons choix, avec l'obligation de réussir!
- Le bac perdrait de son envergure, de sa dimension «culture commune». Les épreuves terminales, anonymes et nationales seraient fortement réduites au profit du contrôle continu et la réputation du lycée deviendrait ainsi l'élément discriminant.
- Des disciplines fragilisées car moins présentes dans les duos de majeures ou de mineures. D'autres seraient directement menacées dans le tronc commun (LV2, sciences expérimentales). Quel avenir pour les options ?
- La baisse des horaires disciplinaires (25h contre 27 à 30 actuellement), ce sera partout des postes en moins!
- L'organisation en semestre et en module majeures / mineures, ce serait à la fois la fin d'un emploi du temps sur l'année pour élèves et professeurs, la fin du groupe classe et la remise en cause des dédoublements, impossibles à prévoir et à organiser à l'année.

Que faire dès à présent?

- **Se mobiliser contre la baisse annoncée des DGH , contre les réformes du lycée et du bac :** AG, motion en CA communiqué de presse, .. Le site du SNES relayera toutes les initiatives : informez les militant-es du SNES.
- Refuser, dans les conseils de classe, tout avis qui bloquerait des parcours à l'entrée de l'université : le bac doit rester le premier grade universitaire donnant liberté d'inscription à tous dans la filière de son choix.
- Participer aux réunions du SNES dans votre lycée, aux conseils syndicaux lycée dans votre département.